



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 1 /2019

**Autorisation d'occupation temporaire de parties
du domaine public routier à une fin publicitaire
appartient à la Muncipalité de Tunis**

La Muncipalité de Tunis, lance un appel d'offre national concernant l'autorisation d'occupation temporaire de parties du domaine public routier à une fin publicitaire :

- zone centrale et zone est (lot n°1).

- zone nord et zone sud (lot n°2).

Les établissements entreprenant la publicité et désirant y participer, peuvent retirer le dossier d'appel d'offres tous les jours ouvrables pendant l'horaire administratif auprès du service de l'octroi des autorisations sur la voie publique sis boulevard 9 avril 1938 près du palais La Kasba Al Medina Tunis, après paiement d'un montant de 200 Dinars non remboursables chez le receveur de Muncipalité De Tunis.

Les offres seront présentées en deux étapes :

Dans une premiere étape : Envoi des offres techniques.

Les offres techniques seront placées dans une enveloppe exterieure qui contiendra :

- une récépissé de paiement d'une avance financière égale au dixième (1/10) du montant de la mise à prix égale à :

- 204038.500 D pour la zone centrale et zone est (lot n° 1)

- 150.624.000 D pour la zone nord et zone sud (lot n° 2)

consignée auprès de la recette des finances de la municipalité de Tunis, et les pièces administratives requises mentionnées à l'article 9 du cahier des charges des conditions d'appel d'offres.

- Une enveloppe fermée contenant l'offre technique et comportant les pièces techniques énumérées à l'article 9 du cahier des charges des conditions d'appel d'offres.

L'enveloppe doit être fermée et scellée, portant uniquement la mention « A ne pas ouvrir 1 er appel d'offre N° 1/ 2019, pour l'autorisation d'occupation temporaire de parties du domaine public routier à fin publicitaire appartient à Muncipalité De Tunis», et doivent parvenir à l'administration par voie postale sous plis fermé et recommandé avec accusé de reception à l'adresse suivante : « Muncipalité de Tunis, Hotel de ville, La kasbah – cedex 1080 Tunis », de façon à parvenir au plus tard **le 17 octobre 2019**.

Il sera pris en considération le cachet du bureau d'ordre central de la Muncipalité de Tunis pour la reception des offres.

Dans une deuxième étape : Envoi des offres financières

Les soumissionnaires dont les offres techniques auront été acceptées, seront invités ultérieurement à remettre directement à la commission d'ouverture des plis, leurs offres financières et ce, par lettre recommandée ou par tout autre moyen de preuve fixant la date, l'heure et le lieu de la séance d'ouverture des enveloppes financières.

L'offre financière comportant les pièces mentionnées à l'article 9 de cahier des charges des conditions d'appel d'offres devra être placée dans une enveloppe fermée et scellée indiquant les références de l'appel d'offres.

